

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

TFOU PARC ÉVRY



## **1 : Droits d'accès**

L'accès au TFOU Parc Évry est ouvert à toute personne en bonne santé morale et physique. Les pratiquants ne pourront pas accéder au parc s'ils sont sous l'emprise de quelque substance que ce soit : médicaments, alcools, drogues. Tout pratiquant s'engage à être assuré par une responsabilité civile.

L'entrée au sein du TFOU Parc Évry doit être réglée en totalité au plus tard le jour choisi pour accéder au parc. Ce règlement peut être effectué sur place soit en espèces, carte bancaire, chèques vacances, chèques cadeaux (sous réserve de partenariat avec TFOU PARC EVRY) et sur le site internet [www.tfouparc.com](http://www.tfouparc.com) (uniquement par carte bancaire).

Tous les participants doivent obligatoirement prendre connaissance du règlement intérieur affiché à l'entrée du site, sur notre site internet [www.tfouparc.com](http://www.tfouparc.com) et disponible sur simple demande téléphonique ou par mail à [contact-evry@tfouparc.com](mailto:contact-evry@tfouparc.com).

## **2 : Droits d'exclusion**

Le TFOU Parc Évry se réserve le droit d'exclure toute personne :

- Ayant un comportement dangereux pour elle-même
- Mettant en danger la vie ou la santé d'autrui
- Non respectueuse d'un des points du règlement intérieur
- Ayant accédé aux installations sans en avoir réglé la contrepartie financière
- N'étant pas en mesure de présenter un pass sanitaire valable à son nom (constitué soit d'une preuve de vaccination complète, soit d'un test PCR ou antigénique négatif de moins de 72h, soit d'un certificat de rétablissement de la Covid-19)

## **3 : Délais de rétractations, modifications et pénalités liées**

### **3.1 Réservation individuelle**

La réservation permet au client d'être assuré de la disponibilité sur un créneau horaire.

En cas de retard du client de plus de 15 minutes sur le créneau horaire qu'il aura choisi lors de sa réservation en ligne ou à l'accueil du parc, TFOU Parc Évry ne pourra plus garantir l'entrée au sein du parc. Le client devra alors attendre la prochaine

disponibilité. Il ne pourra prétendre à aucun remboursement. De même, aucun remboursement ne peut être envisagé dans le cas où le client se serait trompé de date ou de créneau horaire étant entendu que c'est ce dernier qui rentre lui-même les informations lors de sa réservation en ligne.

Si le client souhaite modifier sa date et son créneau horaire, il doit le signaler au plus tard 5 jours calendaires avant la date de venue. Au-delà de ces 5 jours calendaires, aucun remboursement d'acompte ne sera consenti et le règlement dû sera conforme aux effectifs ayant été réservé.

Dans la mesure du possible, les équipes du TFOU Parc Évry feront leur maximum pour trouver une autre date qui convienne. Si d'aventure, aucune date ne peut être trouvée, aucun remboursement ne pourra être réclamé par le client.

Les équipes du TFOU Parc Évry feront leur maximum pour satisfaire toutes modifications d'effectifs non annoncées et supérieures au nombre prévu. Dans le cas contraire, si les capacités maximales sont atteintes, le TFOU Parc Evry se réserve le droit d'ajuster la réservation sur une autre disponibilité et/ou de refuser l'accès aux personnes n'ayant pas réservé si le cas précédent ne peut être satisfait.

Si le client désire annuler, il ne pourra prétendre à aucun remboursement.

**Aucun remboursement ne sera effectué par la direction pour tout achat dans le parc (Billetterie, Snack ou boutique ...). Tout achat est final.**

### 3.2 Cas particulier des réservations par internet

Fonctionnement : L'internaute sélectionne le créneau horaire et le jour de sa venue au TFOU Parc Evry et règle par carte bancaire la totalité du montant de la prestation par paiement sécurisé. Après son règlement, l'internaute reçoit un accusé de réception à l'adresse mail qu'il a indiqué lors de la commande, qui lui permet de se présenter au parc muni de cette réservation.

L'accusé de réception par mail fait office de confirmation. Aucun autre courrier ne lui sera adressé.

Absence de délai de rétractation : En vertu de l'article L.121-20-4, 2° du Code français de la consommation, le droit de rétractation prévu en matière de vente à distance n'est pas applicable aux contrats ayant pour objet la vente de services d'hébergement, de transport, de restauration et de loisirs qui doivent être fournis à une date ou selon une périodicité déterminée.

### 3.3 Groupes et collectivités

A la demande du client, un devis lui est établi et adressé par mail, où sera indiqué le montant global de la prestation, calculé selon le volume prévisionnel de participants le jour de la prestation. L'option de réservation est maintenue pendant un délai de 15 jours. Afin de réserver définitivement sa prestation, le client doit faire parvenir un

acompte de 50%. En cas d'annulation ou de modification de la prestation par le Client, les conditions sont les suivantes :

Si l'annulation ou la modification des effectifs intervient au moins 5 jours calendaires avant l'événement, le remboursement ou la modification de la réservation est effectué sans pénalités.

Si l'annulation ou la modification des effectifs intervient moins de 5 jours calendaires avant l'événement, aucun remboursement d'acompte ne sera consenti et le règlement dû sera conforme aux effectifs ayant été réservé.

Le TFOU Parc accepte le règlement par mandat administratif pour les établissements publics. Le solde est à verser le jour de la prestation sauf pour les règlements par mandat administratif.

### 3.4 Entreprises

A la demande du client, un devis lui est établi et adressé par mail, où sera indiqué le montant global de la prestation, calculé selon le volume prévisionnel de participants le jour de la prestation.

Le client renvoie par courrier ou mail le devis avec son bon pour accord signé. Afin de réserver définitivement sa prestation, le client doit faire parvenir un acompte de 50% dans un délais de :

- 20 jours pour toute réservation supérieure à J-90 jours
- 15 jours pour toute réservation entre J-89 et J-30 jours
- 7 jours pour toute réservation entre J-29 et J-15 jours
- 3 jours pour toute réservation inférieure à J-14 jours

#### 3.4.1 : Modification et/ou annulation

En cas d'annulation ou de modification de la prestation par le Client, les conditions sont les suivantes :

Si l'annulation ou la modification des effectifs intervient au moins 15 jours calendaires avant l'événement, le remboursement ou la modification de la réservation est effectué sans pénalités.

Si l'annulation ou la modification des effectifs intervient moins de 15 jours calendaires avant l'événement, aucun remboursement d'acompte ne sera consenti et le règlement dû sera conforme aux effectifs ayant été réservé.

#### 3.4.2 : Commandes et produits prestations annexes

En cas d'annulation, de la part du client, d'une réservation comprenant des produits annexes (repas, activités annexes, location de salle, visites guidées, ...), cela entraîne la perte totale de la commande s'il n'a pas prévenu le parc 72 heures avant la prestation.

### 3.5. : Anniversaires

Un tarif forfaitaire à partir de 180 euros TTC est appliqué pour la formule anniversaire. Toute option supplémentaire ou prestation annexe ou solde restant dû (enfants ou accompagnant supplémentaire) devra être réglé sur site au TFOU PARC EVRY. Les réservations et le paiement se font par internet sur le site [www.tfouparc.com](http://www.tfouparc.com) ou directement à l'accueil du TFOU Parc Évry. Les anniversaires sont soumis à un taux de TVA de 10% pour la côte part restauration et à un taux de TVA de 20% pour la côte part loisir.

### 3.5.1 Modification et/ou annulation

La modification du nombre de participants, au-delà du nombre minimum, entraînera un ajustement du prix de la prestation qui est calculé de la façon suivante :

Forfait de base minimum = 180 euros pour 8 enfants et deux accompagnateurs.

Enfants supplémentaires (maximum 3 enfants) = 15 euros par enfant

Accompagnateur supplémentaire (maximum 1 accompagnateur) = 8 euros

Si l'annulation a lieu plus de 14 jours calendaires avant la date réservée, l'acompte sera reporté sur une autre réservation d'anniversaire.

Si l'annulation a lieu de 14 jours calendaires ou moins avant la date réservée, la réservation ne pourra plus être reportée et l'acompte restera acquis à TFOU Parc Évry / INDOOR PARK ENTERTAINMENT. Il n'y a pas d'avoir sur les anniversaires.

## **4. MENUS ET TARIFICATION**

Tous les prix sont en euros, taxes et service compris. Les menus et les tarifs qui s'y rapportent sont fournis à titre indicatif et peuvent varier en fonction des approvisionnements.

## **5. DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

Le client n'acquiert aucun droit de propriété ou d'usage et ne pourra utiliser les dénominations, signes, emblèmes, logos, marques, droit d'auteur et autres signes ou autres droits de propriété littéraire, artistique ou industrielle de TFOU Parc Evry / INDOOR PARK ENTERTAINMENT, représentés dans la communication de TFOU Parc Evry.

## **6. FORCE MAJEURE**

La Direction de TFOU Parc Evry / INDOOR PARK ENTERTAINMENT se réserve le droit d'annuler toute réservation si des événements de force majeure ou de cas fortuits l'y contraignent, tels que, et sans que cette liste soit exhaustive : grève, incendie, dégâts des eaux, impossibilité d'accès, épidémie, décisions émanant d'autorités, etc. Dans une telle hypothèse, TFOU Parc Evry / INDOOR PARK ENTERTAINMENT peut proposer une autre date de venue sur le site.

## **7. RESPONSABILITÉ**

TFOU Parc Evry / INDOOR PARK ENTERTAINMENT décline toute responsabilité pour les dommages de quelque nature qu'ils soient et, en particulier: incendie et/ou vol, susceptibles d'atteindre les effets, objets ou matériels apportés par les visiteurs, qui n'auraient pas fait l'objet d'un dépôt dans des locaux réservés à cet effet. Chaque visiteur est responsable de tout dommage, direct ou indirect, qu'il pourrait causer à l'occasion de sa présence sur les espaces de loisirs du TFOU Parc Evry.

### 7.1 Réclamations

Les réclamations consécutives à un différend portant sur les modalités d'exécution des prestations objets des présentes doivent être formulées par écrit et adressées auprès du service accueil visiteurs de TFOU Parc Evry / INDOOR PARK ENTERTAINMENT - Relations Visiteurs - Centre commercial Evry 2, 2 Boulevard de l'Europe, 91000 Evry-Courcouronnes dans les quinze (15) jours suivants la visite à TFOU Parc Evry.

Les réclamations peuvent également être formulées sur le site même de TFOU Parc Evry, à l'accueil visiteurs.

Afin d'éviter toute contestation, le justificatif de visite (billets d'entrée, bons d'échanges etc.) comportant le nombre de visiteurs du groupe familial sont signés le jour de la visite.

### 7.3 Litiges

Les présentes conditions générales de vente sont soumises, tant pour leur interprétation que pour leur mise en œuvre, au droit français. A défaut de règlement amiable, les différends seront portés devant les Tribunaux compétents.